



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**Préfecture du Morbihan**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Biodiversité, Eau et Forêt  
Unité Nature, Forêt et Chasse  
Affaire suivie par : Pierre RIQUIER  
Tél : 02.97.68.21.60  
Télécopie : 02.97.68.21.31  
dossier d'inscription1.doc

Madame, Monsieur,

Vous avez  **votre résidence dans le Morbihan**  et souhaitez présenter votre candidature aux fonctions de commissaire enquêteur.

Dans cette perspective, il vous appartient de m'adresser une **lettre exposant vos motivations, une photocopie d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité recto-verso, passeport, livret de famille) et **la demande de renseignements**, ci-jointe, concernant vos diplômes, états de services, coordonnées téléphoniques etc...que vous pouvez d'ailleurs personnaliser si vous le jugez utile.

**J'appelle votre attention sur le fait que l'ensemble des documents énumérés ci-dessus devront m'être parvenus impérativement avant le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et dès le mois de juin, en recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :**

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service Biodiversité, Eau et Forêt  
Unité Nature, Chasse et Forêt  
8, rue du commerce  
56000 Vannes**

*Je vous précise que la commission départementale chargée de fixer la liste des commissaires enquêteurs dans le Morbihan se réunira une première fois début novembre pour une présélection des dossiers de candidatures et une seconde fois fin novembre pour auditionner les candidats présélectionnés. Les résultats vous seront ensuite communiqués ( candidats pris et non pris) à l'issue de cette réunion, mi-décembre. La liste des commissaires enquêteurs agréés de chaque année dans le département fait ensuite l'objet d'un arrêté qui est publié au registre des actes administratifs de la préfecture.*

***Fiche de candidature  
aux fonctions de commissaire enquêteur  
au titre de l'année 20.... .(n+1)***

*NOM :*

*Prénoms :*

*Date et lieu de naissance :*

*Adresse :*

*E-mail :*

*Téléphone personnel :*

*Portable :*

*Titres et diplômes :*

*\**

*\**

*Formation professionnelle :*

*Fonctions occupées :*

*(indiquer les lieux où les fonctions ont été exercées)*

*\**

*\**

*\**

*Travaux scientifiques, techniques et professionnels éventuels :*

*Disponibilité :*

*Moyens matériels :*

*Disposez-vous d'un véhicule personnel :*

*( vous pouvez personnaliser cette fiche ou y joindre tout informations complémentaires que vous jugerez utile)*

# DEVENIR COMMISSAIRE ENQUETEUR

## Son rôle

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif, le préfet ou les collectivités territoriales....., conduit les enquêtes instituées par les diverses réglementations en vigueur, avant que soient réalisés certains projets (voiries, carrières, remembrements, installations présentant des risques pour l'environnement, élevages, industries, élaboration et modification des documents d'urbanisme, etc...).

Au cours de l'enquête, d'une durée moyenne d'un mois, le commissaire enquêteur :

- prend connaissance du dossier,
- paraphe tous les documents d'enquête (dossiers administratifs et techniques) déposés en mairie,
- effectue les permanences en mairie et éventuellement une visite sur les lieux s'il le juge nécessaire,
- examine les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête,
- entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ainsi que le maître d'ouvrage,
- établit un rapport (analyse et procès-verbal du déroulement de la procédure),
- rédige ses conclusions motivées. A noter que pour les enquêtes « Bouchardeau », le rapport et les conclusions doivent impérativement être présentés sur deux documents distincts.

Dans la perspective d'une information complète de l'autorité compétente, qui doit lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur occupent une place essentielle. **Son avis doit être clairement exprimé : avis favorable ou avis défavorable.** Un avis favorable peut, cependant, être assorti de souhaits, recommandations, suggestions ou de réserves. En cas de réserves formelles non levées par le maître d'ouvrage, l'avis favorable du commissaire enquêteur peut être qualifié comme avis défavorable.

## Ses qualités

Le commissaire enquêteur doit savoir prendre des initiatives pour s'informer le plus complètement possible sur les projets, lui permettant ainsi de répondre aux questions du public et de donner son avis en connaissance de cause.

Il doit savoir écouter et dialoguer tant avec le public qu'avec le maître d'ouvrage et l'administration.

Il est indépendant et doit faire preuve d'impartialité et d'objectivité.

Sa participation aux sessions de formation organisées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est **essentielle** afin de lui permettre d'exercer ses fonctions, dans les meilleurs conditions possibles.

L'indemnisation du commissaire enquêteur est à la charge du maître d'ouvrage. Elle prend en compte le nombre d'heurs de travail consacrées à l'enquête (étude de dossier, permanence, rédaction du rapport et des conclusions...) auxquelles s'ajoutent les indemnités kilométriques, repas et frais divers. **Il ne s'agit, en aucun cas, d'une profession à part entière,** le nombre d'enquêtes susceptibles d'être confiées dans une année peut être très variable, voire inexistant